



Le contexte de la crise sanitaire révèle au grand jour une réforme au calendrier intenable. La tenue d'épreuves de spécialité dès mars n'est pas compatible avec l'assimilation de connaissances solides et exigeantes dans une discipline. Les élèves ont subi un enseignement incomplet dès la Première et, pour beaucoup d'entre eux, les horaires sont divisés par deux depuis novembre 2020. Dans l'immédiat, pour répondre aux difficultés rencontrées dans les établissements, nos organisations demandent le report à juin des épreuves de mars et la suppression du grand oral, pour lequel les élèves sont insuffisamment préparés.

La réforme du lycée général introduit une désorganisation dans les établissements. Les programmes sont difficiles à tenir du fait que les horaires disciplinaires ne sont souvent pas suffisants et que les dédoublements nationaux n'ont pas été rétablis. Pour l'ensemble des personnels, la réforme dégrade considérablement les conditions de travail.

Les organisations syndicales *SNES-FSU*, *SNFOLC*, *CGT Éduc'action*, *SUD-Éducation*, *SNALC* réaffirment leur attachement aux épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes, garantes de la valeur nationale du diplôme et de l'égalité des candidats face à l'examen.

Elles demandent leur rétablissement dès cette année et l'abandon du contrôle continu.

Enfin, nos organisations condamnent fermement et demandent le retrait de l'ordonnance du 24 décembre 2020 qui prévoit l'adaptation des épreuves qui pourront porter « *sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée.* » « *Les adaptations apportées [...] sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves.* »

Les organisations appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger le rétablissement des épreuves terminales et nationales du baccalauréat, des créations de postes, le recours et l'abondement des listes complémentaire pour couvrir tous les besoins, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à construire dès maintenant une dynamique de mobilisation par des actions locales, réunions, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs et du gouvernement.

Paris, le 12 janvier 2021